

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

Date de convocation : 04 mars 2024
Date d'affichage : 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 11 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Serra, Gillet, Orain, Chardin, Gillet-Pesson, Dugué, Blot, Boutheloup, Thébault, Veillaux, Viscart, Vergnaud, Cervi, Foliard

Était absente excusée : Mme Piquion

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Formant la majorité des membres en exercice
Mme VISCART a été élue secrétaire de séance

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Le point à l'ordre du jour relatif au dispositif Orchestre à l'école est reporté au prochain conseil.

09-2024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Approuvée

10-2024 ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Approuvée

11-2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Approuvée

12-2024 AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMMUNE

Approuvée

13-2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOGEMENTS LOCATIFS

Approuvée

14-2024 AFFECTATION DES RÉSULTATS – LOGEMENTS LOCATIFS

Approuvée

15-2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – TOURNEBRIDE

Approuvée

16-2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LE BOCAGE

Approuvée

17-2024 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGETS : Commune - Logements locatifs - Tournebride – Le Bocage)

Approuvée

18-2024 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Approuvée

19-2024 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS

Approuvée

20-2024 IMPOTS LOCAUX 2024

Approuvée

21-2024 LIVRES-DVD – MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Approuvée

22-2024 SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Approuvée

23-2024 COUT MOYEN DE L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Approuvée

24-2024 PARTICIPATION MENSUELLE À L'OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Approuvée

25-2024 FOURNITURES SCOLAIRES – ÉCOLE PUBLIQUE

Approuvée

26-2024 SUBVENTIONS SCOLAIRES

Approuvée

27-2024 RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ATELIER TECHNIQUE

Approuvée

28-2024 RÉFECTION DU PAVAGE DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Approuvée

29-2024 ILLUMINATIONS DE NOEL

Approuvée

30-2024 CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Approuvée

31-2024 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 3 RUE DE LA FUTAIE

Approuvée

32-2024 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 13 RUE DE LA FORGE

Approuvée

DIVERS

- **Choix d'un nom pour la future médiathèque/ludothèque** : ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté.
D'autres propositions devront être formulées et les modalités de choix de nouveau discutées.
- **Enquête publique ALZEO Environnement Ouest** : l'entreprise ALZEO Environnement Ouest située ZAC de la Mottais à St Aubin du Cormier souhaite étendre son activité existante au stockage et au prétraitement (dégrillage, floculation et déshydratation) de déchets hydrocarburés. L'entreprise est spécialisée dans la collecte et le traitement de déchets liquides non dangereux provenant de curage de réseaux d'eaux pluviales, de réseaux d'assainissement collectif et non collectif, et du nettoyage de

bacs à graisse alimentaire, ainsi que dans l'entretien d'ouvrages hydrocarbures et de gestion de pollution avec transport des déchets dangereux dans le cadre de ces activités. Une enquête publique s'est tenue dans la Commune de Saint-Aubin-du-Cormier du 29 janvier 2024 au 28 février 2024 sur ce projet. Le Conseil Municipal de Gosné a la possibilité, de donner son avis notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire, jusqu'à 15 jours maximum après la fin de l'enquête. L'avis du Conseil est le suivant : favorable.

- **Elections européennes** : le dimanche 09 juin 2024.
- **Consommation des bâtiments** : M. Serra présente un tableau récapitulatif des consommations énergétiques par bâtiment.

Fin de séance 22h30.

Le Maire,
Jean DUPIRE



*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.
L'intégralité du procès-verbal de la séance sera publiée sous forme électronique de manière permanente gratuite sur le site internet de la commune. www.gosne.fr*

